

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 4 juin 2012 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller (20h05)

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2012

12-06-102

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 7 mai 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Adoption des comptes à payer

12-06-103

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 17472 à 17525	28 692.70\$
Prélèvement no 892 à 919	31 301.45\$
Rémunération élus	1 888.70
Rémunération employés	11 224.90\$
Rémunération pompiers	3 712.03\$
Total	76 819.78\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. URBANISME

1. Suspension de la séance pour consultation publique

12-06-104

Madame Chantal Proulx propose une suspension de la séance pour la consultation publique.

2. Consultation publique sur les projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme

3. Reprise de la séance

12-06-105

Madame Chantal Proulx propose la reprise de la séance à 20h36.

4. Adoption du deuxième projet de règlement 227-12 modifiant le règlement de zonage 211-10

12-06-106

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-12
MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 211-10**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adapter certaines dispositions à la suite de modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été adopté le 7 mai 2012;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 4 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le but du présent règlement est d'apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage et d'adapter certaines dispositions relativement à des modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

ARTICLE 2

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

Adoptée

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. ADMINISTRATION

1. États financiers au 31 mai 2012

12-06-107

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 31 mai 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Affectation des surplus

12-06-108

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter les surplus accumulés pour les réparations du grader au montant de 5155.03\$ avant les taxes, selon soumission de Strongco.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Comité de développement/appui financier et acceptation du plan d'action 2012

12-06-109

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plan d'action 2012 du Groupe Promotion tel que présenté et de verser un montant de 500 \$ qui leur permettra d'obtenir la subvention annuelle de 1 000 \$ du C.L.D. dans le cadre du fond d'intervention en milieu rural pour la réalisation de projets. (02 62100 345).

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

4. Avis de motion/Règlement décrétant une réserve financière/Niveleuse

Madame Manon Blanchette donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement décrétant une réserve financière pour le remplacement de la niveleuse.

5. Avis de motion/Règlement décrétant une réserve financière/vidange des boues

Monsieur Raymond Lévesque donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement décrétant une réserve financière pour effectuer une vidange des boues aux étangs aérés.

6. Dépôt des indicateurs de gestion 2011

12-06-110

Le directeur général a déposé les indicateurs de gestion 2011 au MAMROT et dépose lors d'une séance ordinaire du conseil selon l'article 5 de l'Arrêté ministériel « concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux. »

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Crise forestière

12-06-111

Considérant que plus de 250 municipalités mono industrielles dépendent exclusivement de l'exploitation des ressources forestières;
Considérant que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune n'a pas encore dévoilé sa politique de forêt proximité;

Considérant que les budgets dédiés aux programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet 2) et de création d'emplois en forêt pour la Gaspésie et le Bas-St-Laurent sont à la baisse depuis quelques années;

Considérant que cette réduction de budget arrive au moment où des milliers de travailleur, leurs familles ainsi que leurs communautés sont gravement affligés par la crise que traverse le secteur forestier;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités préconise une occupation dynamique du territoire fondée sur une optimisation des retombées économiques des richesses naturelles pour les communautés locales, notamment par la mise en œuvre du concept de forêt de proximité;

Considérant que les membres du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités craignent un ralentissement significatif des travaux de récolte et rappellent que toute la filière forestière serait affectée

par la décision de couper dans ces programmes de création d'emplois et le volet 2, essentiel à l'économie forestière régionale;

Proposé par Stéphane Deschênes et à l'unanimité des conseillers de :

Dénoncer les compressions aux programmes de création d'emplois et le volet;

Demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Clément Gignac, de réviser ses positions et d'accorder les budgets nécessaires selon la répartition historique.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

8. Avis de motion/Règlement concernant les animaux

Monsieur Guildo Castonguay donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant les animaux.

9. Avis de motion/Règlement relatif à la garde de certains animaux

Madame Manon Blanchette donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement relatif à la garde de certains animaux.

10. Avis de motion/Règlement relatif à l'utilisation de l'eau

Monsieur Raymond Lévesque donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement relatif à l'utilisation de l'eau.

11. Avis de motion/Règlement concernant le colportage

Monsieur Guildo Castonguay donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant le colportage.

12. Avis de motion/Règlement concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme

Monsieur Raymond Lévesque donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme.

13. Avis de motion/Règlement concernant les nuisances publiques

Monsieur Stéphane Deschênes donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant les nuisances publiques.

14. Avis de motion/Règlement concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

Madame Manon Blanchette donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

C. TRAVAUX PUBLICS

1. Rechargement rang Massé/Constructions Jalbert et Pelletier/7830\$ avant taxes

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Constructions Jalbert et Pelletier au montant de 7830\$ avant les taxes pour le rechargement en gravier d'une partie du rang Massé Ouest.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

D. LOISIRS

1. Embauche terrain de jeux

12-06-113

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les personnes suivantes au loisir de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

Titre	Nom	Semaine	Heures
Coordonnatrice de terrain de jeux	Mariane G.Fortin	8	37.5
Monitrice de terrain de jeux	Carolanne Dubé	7	37.5
Monitrice de terrain de jeux	Cynthia G. Fortin	7	37.5
Monitrice Aventure Ados et service de garde	Caroline Guimond	8	35

Adoptée

Signature du maire en vertu de l'article 142

E. INCENDIE / SSISOM

1. Achat camion citerne usagé / Métis-sur-Mer / 1 500\$

12-06-114

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition du camion citerne de Métis-sur-Mer pour un montant de 1 500\$, ce camion remplace le camion citerne basé à St-Gabriel mis au rancart.

Adoptée

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Vente camion citerne usagé par appel d'offres

12-06-115

Proposé par Stéphane Deschêne et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre en vente le camion citerne mis au rancart par appel d'offres auprès des quatre municipalités faisant partie du regroupement incendie. La date limite est fixé au 21 juin 11h00. La SSISOM n'est pas tenue d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions déposées.

Adoptée

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

a) Avis de motion/Règlement concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Monsieur Stéphane Deschênes donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

9. Période de questions

12-06-116

10. Fermeture des affaires nouvelles

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

12-06-117

11. Levée de la séance

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h30 la séance soit levée.

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général